

**Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal
tenue le 1^{er} octobre 2013 à la salle du conseil située au 300
Principale Ouest, Saint-Joseph-de-Kamouraska.**

Sont présents : MM. TONY CHAREST, MAIRE
(19h42) RAYMOND FRÈVE, CONSEILLER
FERNAND OUELLET, CONSEILLER
SERGE PELLETIER, CONSEILLER
GERMAIN DUPUIS, CONSEILLER

Mmes NANCY TREMBLAY, CONSEILLÈRE
LOUISE CARMEL CONSEILLÈRE

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h40 par M. Tony Charest, maire. Mme Nathalie Blais, directrice générale, rédige le procès-verbal.

01-10-2013

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme Nancy Tremblay et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour du 1^{er} octobre 2013 soit adopté en y ajoutant 4 points et en laissant « autres sujets » ouvert.

- Jacques Pelletier
- Demande de location de la salle des loisirs
- Cheminées
- Glissières de sécurité

02-10-2013

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 SEPTEMBRE 2013

Il est proposé par M. Raymond Frève et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 3 septembre 2013 soit adopté tel que rédigé.

03-10-2013

ADOPTION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par M. Serge Pelletier et résolu à l'unanimité que les salaires du mois d'août (incluant les DAS de la période) au montant de 5548.96\$ ainsi que les comptes à payer totalisant un montant de 88 811.477\$ soient acceptés. Suite à plusieurs plaintes de contribuables, le conseil municipal demande de retenir le chèque de Cheminées BSL jusqu'à ce qu'une entente soit conclue avec l'entreprise.

04-10-2013

RÉACTIVATION DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ

Considérant qu'un régime de retraite en vertu de l'entente intervenue entre la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) et l'Association des Directeurs Municipaux (ADMQ) et Desjardins Sécurité Financière (DSF) a été adopté par règlement en 2006 ;

Considérant qu'avec le changement de direction générale en 2011, le régime n'étant plus utilisé, celui-ci a été fermé par l'assureur ;

Considérant que le règlement 14-12-2006 est encore en vigueur ;

En conséquence, Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la réactivation du régime de retraite et que les employés soient libres d'y adhérer ou non et que les nouveaux employés y soient autorisés après 3 mois de service.

05-10-2013

PROLONGEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE M. MICHEL BÉLANGER, INSPECTEUR MUNICIPAL.

Considérant la démission de l'inspecteur municipal en date du 2 septembre (déposée à la séance de septembre) ;

Considérant qu'après discussion avec le maire, l'inspecteur municipal acceptait de prolonger son contrat ;

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Mme Louise Carmel et résolu à l'unanimité que le conseil accepte de prolonger le contrat de l'inspecteur jusqu'à l'embauche d'un nouvel inspecteur ainsi que pour un mois ou deux supplémentaires pour une formation selon les besoins.

06-10-2013

EMBAUCHE DU VÉRIFICATEUR / 3 ANS (2013 À 2015)

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumission par invitation a été transmise à deux firmes comptables de la région pour le rapport financier et la reddition de compte annuelle (exigence du ministère des Transports) pour 3 ans ;

Considérant que deux soumissions ont été déposées pour les trois ans excluant les taxes applicables :

	MALLETTE	RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON
2013 :	5 150 \$	6 150 \$
2014 :	5 205 \$	6 300 \$
2015 :	5 285 \$	6 450 \$

EN CONSÉQUENCE,

il est résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Joseph accorde le mandat au plus bas soumissionnaire soit la société MALLETTE de Saint-Pascal, représentée par M. Gilles Lebel, au montant de 5 150\$, 5 205 \$ et 5 285\$ pour 3 ans incluant l'audition, les états financiers et la reddition de compte.

LES MEMBRES DU CONSEIL ONT DISCUTÉ DU PROJET DE BAIL PRÉPARÉ PAR LA CAISSE POPULAIRE DES CHAMPS ET DES BOIS ET CEUX-CI ONT DES INTERROGATIONS, ALORS LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DEMANDERA DES INFORMATIONS ET REVIENDRA AU PROCHAIN CONSEIL AVEC LES INFORMATIONS AFIN D'AUTORISER LES SIGNATURES.

07-10-2013

POLITIQUE DES DONS ET COMMANDITES

Il est proposé par Raymond Frève et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska adopte la politique de dons et commandites telle que déposée par M. Sébastien Simard. Celle-ci sera accessible sur le site internet de la municipalité afin d'être disponible pour l'ensemble de la population.

08-10-2013

LIGNAGE DES ROUTES DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par M. Germain Dupuis et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise l'entreprise Perma ligne à faire le lignage du Rang 4 Est et Ouest, le centre du village et de faire le nouveau lignage dans le Rang 6.

09-10-2013

**DEMANDE AUPRÈS DU MDDEFP AFIN QUE LES
INFORMATIONS ET LES SUBVENTIONS CONCERNANT LES
REDEVANCES POUR LA TAXE À L'ENFOUISSEMENT**

CONSIDÉRANT QUE les redevances versées par le MDDEFP sont
actuellement acheminées à chacune des municipalités ;

SUR LA PROPOSITION DE MME LOUISE CARMEL ET RÉSOLU À
L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska demande
au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la
Faune et des Parcs d'acheminer les informations concernant les
tonnages déclarées par le LET, et d'effectuer les versements des
subventions directement à la mandataire désignée de l'entente
intermunicipale concernant l'élimination des matières résiduelles, en
l'occurrence, la MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALEXANDRE-DE-
KAMOURASKA qui agit pour et au nom des municipalités de Saint-
Joseph-de-Kamouraska, St-André, Sainte-Hélène et de Saint-
Alexandre-de-Kamouraska. C'est donc, la mandataire qui est
autorisée à compléter les demandes de renseignements pour les 4
municipalités faisant partie de l'entente. De ce fait, la mandataire
redistribuera les redevances selon les modalités établies.

10-10-2013

**LA NOUVELLE ENTENTE INTER MUNICIPALE POUR
LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR LE
SERVICE DE COLLECTE, TRANSPORT, TRI ET
DISPOSITION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2014-2015-
2016**

SUR LA PROPOSITION DE MME LOUISE CARMEL
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska adopte
la nouvelle entente inter municipale d'une durée de 3 ans
renouvelable avec les municipalités de Saint-Alexandre-de-
Kamouraska, Saint-André et de Sainte-Hélène. La nouvelle entente
prendra effet le 1^{er} janvier 2014. Ainsi, toutes les municipalités
participantes à l'entente ont fait une délégation de compétences
envers la municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska pour
agir en notre nom.

QUE le maire, Tony Charest et la directrice générale, Nathalie Blais
sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la
Municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska la nouvelle entente.

QUE le RÈGLEMENT portant le numéro # 201 par laquelle
l'entente précédente avait été adoptée deviendra nul à compter de
l'entrée en vigueur de la présente entente. Les ententes sont
maintenant adoptées par résolution, sauf dans le cas d'une régie
inter municipale où cela doit se faire par RÈGLEMENT.

11-10-2013

**ADHESION L'ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DU
BAS-ST-LAURENT (ATR) 2013-2014**

Il est proposé par Nancy Tremblay et résolu à l'unanimité que la
municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise l'adhésion
2013-2014 à l'association touristique régionale du Bas-St-Laurent
au coût de 264\$ (+ taxes).

12-10-2013

DÉFI 8848 MÈTRES ST-PIERRE- ÉVEREST

M. Tony Charest, maire, se retire de la discussion

Considérant que la demande est faite par un individu de la municipalité de Saint-Joseph ;

Considérant que le secteur visé par la demande est le sport amateur et loisirs ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Germain Dupuis et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Joseph autorise un montant de 50 \$ à M. Tony Charest et son équipe afin de participer au Défi 8848 mètres St-Pierre-Éverest et d'amasser des fonds pour la Fondation de la Santé de Rivière-du-Loup et la Fondation Soleil Levant.

13-10-2013

GLISSIÈRE DE SÉCURITÉ

CONSIDÉRANT QU'une soumission a été demandée aux Entreprises Rémi Charest pour l'enlèvement de glissières existantes au prix de 4.\$ le mètre, l'installation de glissières usagées au prix de 45.\$ le mètre et les systèmes d'ancrage, avec le bout rond tampon (matériaux usagés) au prix de 350.\$ l'unité. Un travail de 4 à 5 heures de pelle sera nécessaire sur le terrain à 75\$ de l'heure.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Germain Dupuis et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska autorise l'installation de glissières aux endroits plus problématiques pour 2013. La route de l'Église sur 230 mètres, le Rang 6 Ouest sur 100 mètres et la route de Picard sur environ 300 mètres pour un estimé total de 25 000\$ incluant les taxes.

14-10-2012

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé sur proposition de M. Raymond Frève, la séance est levée à 22h10.

TONY CHAREST, maire

NATHALIE BLAIS, secrétaire-trésorière